

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**conformément à l'arrêté préfectoral signé le 15 décembre 2016
il sera procédé du 30 janvier 2017 au 28 février 2017 (30 jours) à une enquête publique
préalable à la délivrance du permis de construire pour la création d'une centrale
photovoltaïque sur le site de « La Combe » sur la commune de Caromb (84)**

Ce projet est conduit par la société LCS Energie 3

Des informations peuvent être demandées auprès de
M. Bastien CLEMENT – Tél : 06-01-17-83-09 mail : bastien.clement@compagnieduvent.com

M. Jérôme LEROY (Officier supérieur de l'Armée de l'air à la retraite) est désigné commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie-Christine LAMBERT (Enseignante en économie à la retraite) est nommé commissaire enquêteur suppléant.

Du 30 janvier 2017 au 28 février 2017 inclus les pièces du dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Caromb où le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- le lundi 30 janvier 2017 de 09h00 à 12h00,
- le mardi 14 février 2017 de 14h00 à 16h45,
- le mardi 23 février 2017 de 09h00 à 12h00,
- le mardi 28 février 2017 de 14h00 à 16h45.

En dehors de ces permanences, le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts dans les mairies ou les adresser par écrit :

M. le commissaire enquêteur / Enquête publique
Hôtel de Ville – 141 avenue du Grand-Jardin – 84300 CAROMB

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de : - Services de l'État en Vaucluse - DDT 84 – SEEF - 84905 Avignon cedex 9. Le dossier est également consultable sur le site : www.compagnieduvent.com

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an :

- mairie de Caromb, - DDT de Vaucluse (SEEF) et sur le site de Préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de Vaucluse statuera sur la demande de permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.